



## CYCLE D'ORIENTATION DE LA VEVEYSE

Chemin des Crêts 9  
1618 Châtel-St-Denis  
021 948 81 21  
secr.co.veveyse@eduf.fr.ch  
www.cov.ch

Assemblée des délégué-e-s du 14 janvier 2026

### L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S DE L'ASSCOV

Vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo, RSF 140.6);
- l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCo, RSF 140.61);
- le règlement des finances du 3 novembre 2021 (RFin);
- le message n°16 du comité d'école de l'ASSCOV du 14 janvier 2026;
- le rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

#### Article premier

L'assemblée des délégué-e-s de l'ASSCOV adopte la modification essentielle des statuts de l'ASSCOV, en augmentant la limite d'endettement à CHF 110 millions (CHF 110'000'000) (montant brut, part des subventions non déduites) pour les constructions et de CHF 3 millions (CHF 3'000'000) pour l'exploitation.

L'entrée en vigueur des statuts est prévue sitôt après son approbation par la DIAF.

#### Article 2

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 123d de la loi sur les communes.

Ainsi approuvé par l'assemblée des délégué-e-s de l'ASSCOV, le 14 janvier 2026.

**AU NOM DE L'ASSCOV**

Le Président de l'assemblée

François Genoud, Préfet

L'Administrateur

Eric Berthoud